



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2024-044  
Date : **26 JAN. 2024**

Mis en ligne le :

**26 JAN. 2024**

**Objet :** Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2024-013  
Renouvellement réseau acier gaz

**Lieu :** Boulevard de l'Europe

**Durée :** Du 3 au 10 février 2024

Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** l'arrêté municipal n° 20-63 du 27 mai 2020, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour la gestion des espaces publics, voirie et propreté ;

**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-897 du 21 décembre 2023 portant autorisation de travaux à la société TETRAD pour le renouvellement réseau acier gaz, modifié et prorogé par l'arrêté municipal n° PA 2024-013 du 15 janvier 2024, jusqu'au 2 février 2024 ;

**Vu** la demande, en date du 18 janvier 2023 de la Sarl TETRAD, sise 290 rue du Mirage, Zac Mitra à 30800 Saint Gilles, sollicitant l'autorisation de prolonger à nouveau les travaux jusqu'au 10 février 2024 ;

**Considérant** la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-897 du 21 décembre 2023, modifié et prorogé par l'arrêté municipal n° PA 2024-013 du 15 janvier 2024 sont à nouveau prorogés jusqu'au 10 février 2024.

**Article 2**

Les autres dispositions restent inchangées et sont prorogées jusqu'au 10 février 2024.

**Article 3**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de l'Environnement et Aménagement du Paysage,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,

**Lalia ATTAF**  
Adjointe au Maire  
Déléguée Gestion des Espaces  
publics, Voirie, Propreté

